

Pour conclure, madame l'Orateur, je veux dire un mot de l'histoire des travailleurs de notre pays. C'est surtout depuis la Première Guerre mondiale, après avoir effectué toute une série de grèves et de confrontations et avoir essuyé toutes sortes de difficultés, dans des villes aussi éloignées et aussi différentes les unes des autres que Winnipeg, Saint-Jean (Terre-Neuve) Windsor et Oshawa, que collectivement les travailleurs ont obtenu, dans une certaine mesure, voix au chapitre dans notre système industriel. Ce fut une chaude lutte menée par des hommes et des femmes d'un dévouement exemplaire.

Le Nouveau parti démocratique croit que cette question est intimement liée à l'histoire des droits démocratiques des travailleurs. Outre le fait que les dispositions générales de ce bill destinées à combattre l'inflation nous paraissent de valeur douteuse, nous considérons que les mesures qu'il propose concernant le droit d'appel sont tout à fait inacceptables, précisément parce qu'elles nient le droit d'appel.

Après avoir parlé à un certain nombre de travailleurs au Nouveau-Brunswick et à Ottawa ces derniers jours je comprends mieux maintenant pourquoi ils s'opposent si violemment à tout ce programme anti-inflation. Pour eux, il témoigne d'une attitude tout à fait négative à l'égard des travailleurs et le fait qu'on leur refuse totalement le droit de faire appel le leur prouve amplement.

A mon avis, la seule façon dont le gouvernement puisse espérer des travailleurs qu'ils observent son programme au cours des semaines et des mois à venir c'est d'apporter le changement approprié. Si la loi n'est pas modifiée et si elle reste toujours aussi arbitraire et anti-démocratique je suis certain—je ne le souhaite évidemment pas—que cette mesure va se heurter à une opposition autrement plus sérieuse que celle de ces derniers jours. Cela va s'aggraver sans cesse dans tout le pays. En terminant, j'exhorte le gouvernement à revenir à la raison et à apporter les changements qui s'imposent.

**L'hon. John C. Munro (ministre du Travail):** Madame l'Orateur, j'ai écouté attentivement ce que le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) a dit de la Commission de lutte contre l'inflation et de la question du droit d'appel. Je crois que les choses ont été exposées clairement. Le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré aujourd'hui que, selon lui, la Commission de lutte contre l'inflation devrait jouer un rôle de sermonneur. Elle conseillerait les parties sur un règlement qui lui semblerait raisonnable vu les circonstances et si les parties ne voulaient pas suivre son conseil et préféreraient conclure un accord qui n'en tiennne aucun compte, la Commission pourrait renvoyer l'affaire au directeur qui se chargerait de faire appliquer la loi.

**M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Et d'imposer des sanctions, en cas d'infraction.

**M. Munro (Hamilton-Est):** Et d'imposer des sanctions en cas d'infraction. La commission s'adresserait au directeur si ses avis n'étaient pas suivis. Cette disposition figure dans la loi et elle y était lorsque le bill a été présenté au

### Questions ouvrières

Parlement, nous pourrions donc l'étudier dans ce contexte. Le premier ministre a déclaré que si, à la suite de ces instances le ministre des Finances (M. Macdonald) estimait que ces dispositions doivent figurer dans la loi, il les présenterait au cabinet et nous déciderions s'il est possible d'améliorer la procédure. Nous sommes donc prêts à nous laisser convaincre et c'était bien clair dans la déclaration que le premier ministre a faite aujourd'hui à la Chambre.

**M. Rodriguez:** Que pouvait-il dire d'autre?

**M. Munro (Hamilton-Est):** Si les députés veulent bien se reporter au harsard ils verront que c'est exactement ce que le premier ministre a dit. Je ne pense pas qu'on puisse prétendre le contraire.

Je crois que la mesure législative est équitable dans les circonstances, mais si elle peut l'être encore davantage, nous sommes prêts à nous laisser convaincre. Je voudrais souligner le point suivant soulevé par le chef du Nouveau parti démocratique. La position du CTC était en quelque sorte négative dès que cette politique a été annoncée. Il a condamné cette politique sous tous ses aspects. L'ayant condamnée intégralement et affirmé qu'il la combattrait, il s'est mis pour ainsi dire dans une situation vulnérable. Je suppose qu'à son avis, il serait illogique de proposer des modifications ou des améliorations à la loi.

J'ai beaucoup d'estime pour le CTC et sa contribution au Canada. Je crois que la plupart des dirigeants en conviendront et je n'ai pas à expliquer mes sentiments là-dessus à aucun député. J'entends par là que le CTC après avoir fait savoir qu'il était mécontent de cette mesure, et après avoir signalé à ses membres qu'il aurait recours à tous les moyens légaux possibles pour la combattre et en empêcher l'adoption, après avoir enfin essayé de persuader les députés, etc., de s'opposer au projet de loi, aurait pu adopter une attitude plus constructive en examinant le projet de loi et en acceptant comme l'y invitaient le premier ministre (M. Trudeau) et le gouvernement de suggérer les améliorations nécessaires, avant que la loi ne soit adoptée par la Chambre. Le CTC n'en a rien fait. J'estime qu'il a manqué une occasion rêvée de servir le pays et aussi ses propres membres. Ces invitations, je le répète, émanaient de moi-même et aussi du premier ministre mais nous n'avons pu obtenir aucune suggestion concrète des membres du CTC chargés d'étudier le projet de loi en vue de l'améliorer.

● (2030)

**M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Le comité vous a suggéré des vingtaines d'amendements et vous n'en avez accepté aucun.

**Des voix:** Bravo!

**M. Munro (Hamilton-Est):** Les députés voudraient-ils écouter, garder l'esprit ouvert et se taire pendant quelques instants, afin d'entendre ce que j'ai à dire. Je ne parle pas ici de certains députés en particulier ni des amendements qu'ils ont suggérés, mais d'une invitation adressée au CTC, le représentant des travailleurs au Canada, lui demandant des suggestions concrètes en vue d'améliorer la mesure.